

Passage des Ecoles
B.P. 12
05600 GUILLESTRE

AVIS D'INFORMATION
ATTRIBUTION AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire)
ZAE DU VILLARD A GUILLESTRE

Après un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), et en application de la délibération n° 2023-049 prise en Conseil communautaire en date du 29 mars 2023 sur l'occupation du domaine public, la collectivité a accordé une autorisation sous forme de convention d'occupation temporaire au profit d'une société qui propose la vente de pizzas à emporter.

Cette activité commerciale est réalisée dans le chalet Bois sur le parking situé à l'entrée de la ZAE du Villard à Guillestre, près du Rond-point et du supermarché.

L'autorisation a été consentie à titre révocable et précaire **pour une durée de 24 mois, renouvelable 12 mois, à compter du 1^{er} mai 2023. La redevance est de 80,85€/mois selon indice de 2022 à réévaluer en 2023.**

Si vous souhaitez consulter les termes de la convention passée, vous devez en faire la demande par mail : contact@comcomgq.com ou par écrit : CCGQ Passage des écoles BP12 05600 Guillestre

Fait à Guillestre, le

03/07/2023

M. Dominique MOULIN

Président de la Communauté de Communes
du Guillestrois et du Queyras

